

FICHE DE POSTE ACADEMIE DE CRETEIL

PROFESSEUR D'ECONOMIE GESTION OPTION SECURITE INCENDIE ET SECOURS A PERSONNES

Diplômes possibles d'intervention :

- CAP Agent de sécurité (AS)
- Bac professionnel métiers de la sécurité (MS)

Missions du poste

Il s'agit d'effectuer un ou plusieurs remplacement(s) de professeur de lycée professionnel d'économie gestion option commerce-vente dans un (ou plusieurs) établissement(s) de l'enseignement secondaire public (lycée professionnel ou polyvalent) de l'académie de Créteil pour une durée déterminée.

Le professeur des lycées professionnels exerce en lycée professionnel ou polyvalent. Il forme les élèves de la voie professionnelle, scolarisés en CAP et baccalauréat professionnel. Les actions de formation sont effectuées dans les établissements d'enseignement ainsi que dans les entreprises dans lesquelles sont organisées des périodes de formation sous la responsabilité du ministre chargé de l'Éducation et dans les conditions définies par arrêté. Elles comprennent notamment l'enseignement dispensé dans l'entreprise, la préparation et l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel, l'encadrement pédagogique des élèves durant ces périodes et leur évaluation.

Il concourt à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Il prépare les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Il transmet et fait partager à ce titre les valeurs de la République. Il promeut l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Il travaille en binôme avec un enseignant de Sécurité Sûreté et Malveillance, au sein d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire.

Profil

Une expérience de terrain et d'encadrement de 5 ans minimum dans le domaine de la sécurité incendie (encadrement pompiers, chef de service sécurité incendie publique ou privée) est exigée.

Être titulaire au minimum du S.S.I.A.P. 3e degré. Un niveau de formation d'Ingénieur en Sécurité est un plus.

Être titulaire du PSE 2

Maîtriser les aspects juridiques du domaine.

Maîtriser l'outil informatique.

Etre capable de créer ses supports de cours.

Avoir l'envie de transmettre son expérience et son savoir-faire à des adolescents.

Avoir des horaires réguliers, compatibles avec le fonctionnement d'un établissement scolaire.

Compétences

- Enseigner les savoirs professionnels et les techniques - indispensable
- Evaluer les connaissances et les compétences des élèves - indispensable
- Outils bureautiques - indispensable
- Proposer des travaux et des exercices pratiques aux élèves - indispensable
- Préparer les cours et établir la progression pédagogique - indispensable
- Renseigner les supports d'évaluation scolaire et informer les proviseurs, collègues, parents, lors de conseils de classe, rencontres parents/professeurs, ... - indispensable
- Règles de sécurité - indispensable
- Réglementation des diplômes et certifications - indispensable
- Suivre et conseiller les élèves dans l'organisation du travail personnel - indispensable
- Techniques pédagogiques - indispensable
- Enseigner une discipline à un groupe de personnes

| | |
|------------------------|--|
| Diplômes requis | • Expérience : expérience exigée de 5 ans minimum dans la sécurité |
| | • Formation : bac+2 et plus ou équivalent |

Type de contrat : contrat à durée déterminée

Lieu de travail : académie de Créteil, département de la Seine et Marne, de la Seine Saint Denis et du val de marne

Durée hebdomadaire de travail : 18 heures de face à face pédagogique par semaine soit 35 heures de travail effectif

Pour s'informer :

- Référentiel des diplômes disponibles sur le [site du CERPEG](#)
- [Référentiel des métiers du professorat et de l'éducation](#)
- [Décret du 29 août 2016 relatif aux agents contractuels](#)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le CAP vise à former en 2 ans de futurs personnels de surveillance, capables d'assurer également la protection des personnes et des biens, conformément à l'arrêté du 21 avril 2010.

Les principaux points du référentiel dans le domaine de la prévention de la lutte contre l'incendie sont :

✓ **La prévention :**

- La prise en compte de l'environnement et de ses spécificités.
- La prise en compte des moyens techniques.
- Les rondes.

✓ **L'analyse des anomalies**

- La surveillance générale du site.
- Gérer les alarmes, les appels ou les informations d'alerte.
- Rendre compte.

✓ **L'intervention**

- Les mesures conservatoires.
- L'accueil des secours et l'aide aux secours.
- La vérification du déclenchement des moyens techniques.
- L'extinction d'un début d'incendie.
- La participation au processus d'évacuation.

La formation au CAP « Agent de Sécurité » prend en compte les compétences requises pour la délivrance du SSIAP 1 de même que celles exigées pour l'exercice du secours à personnes PSE1.

Le Baccalauréat professionnel vise à former en 3 ans de futurs professionnels capables d'exercer leurs missions dans les domaines relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, au secours et assistance des personnes, à la prévention des risques de toute nature, à la gestion des crises, à la surveillance et au gardiennage, au respect de l'hygiène et de la salubrité.

Les principaux points du référentiel dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'incendie sont :

- Le/la titulaire de la spécialité du baccalauréat professionnel assure des missions de secours et d'assistance aux victimes.
- Il/elle donne ou reçoit l'alerte. Il/elle sécurise le lieu ; il/elle établit le contact avec la ou les victime(s), il/elle la ou les rassure en gérant son propre stress ; il/elle facilite et guide les secours. Il/elle établit un bilan de premier secours afin qu'il soit fait appel, le cas échéant, aux services compétents (le SAMU, les sapeurs-pompiers, le service médical d'une entreprise).
- Il/elle prend les dispositions nécessaires pour faciliter la mise en sécurité de la victime et son évacuation éventuelle.
- Il/elle maintient la capacité opérationnelle des matériels.